

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2016

PROCES-VERBAL

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le Vendredi 8 Avril 2016, se sont réunis en Salle du Conseil Municipal Xavier PIDOUX DE LA MADUERE sise au 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge de leur séance le Jeudi 14 Avril 2016 sous la présidence de M. Robin REDA, Maire (*séance ouverte à 20h40*).

Présents : M. REDA (Absent pendant la délibération « Modification n°1 du tableau des effectifs »), Mme GUINOT-MICHELET (représentée par Mme BAUSTIER à partir de la délibération « Subventions aux associations - Budget 2016. »), M. PERRIMOND, M. SAINT-PIERRE, Mme POMMEREAU, Mme FALGUIERES, Mme HURIEZ, Mme BAUSTIER, M. MOREAU, Mme ERFAN, Mme CATULESCO, Mme ROZENBERG, Mme GUIBLIN, M. RIONDET, M. GOMEZ, M. MONTEIRO, M. DEZETTER, M. CARBRIAND, M. NASSE, M. DELANNOY, Mme CLERC, M. CHAUFOUR (représenté par Mme CLERC à partir de la délibération « Garantie d'emprunts accordée à hauteur de 100 % par la Ville de Juvisy-sur-Orge à la société EFIDIS, sise 20 place des Vins de France 75012 PARTS concernant sept prêts, pour un montant total de 2 552 519 €, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la construction de 22 logements sis 97 avenue de la Cour de France à Juvisy-sur-Orge. »), M. SALVI, M. GONNOT, Mme BENAILI.

Absents représentés : M. GODRON représenté par M. PERRIMOND, Mme MOUREY représentée par M. DEZETTER, M. LEFFRAY représenté par M. REDA, Mme SYLLA représentée par Mme BENAILI.

Absents non représentés : M. PERROT, Mme BOURG, M. JADOT, Mme MOUTTE.

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	25
Votants	29

- Secrétaire de séance: - Jean DELANNOY-

Points divers

M. Le Maire après avoir procédé à l'appel des présents,

Souhaite la bienvenue à Monsieur Jean DELANNOY qui remplace Mme Aurélie MARIE suite à sa démission du poste de conseillère municipale.

a) Le Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 8 Mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

b) Décisions prises par le Maire (du 10 février 2016 au 15 mars 2016):

Date	Objet	Montant € (TIC)	Date d'enregistrement Sous-préfecture de Palaiseau	Service	Signataire
10/02/2016	Cession de véhicule 440 AWZ91	-	15/02/2016	STE	Le Maire
10/02/2016	Cession de véhicule AC-410-KF	-	15/02/2016	STE	Le Maire
10/02/2016	Avenant au contrat de prestations pour l'organisation du transport pour un séjour à MIMIZAN du 5 au 12 juin 2016	156,00	18/02/2016	Aînés	Le Maire
10/02/2016	Marché n°2015/017 J - Entretien et plantation des espaces verts	Tranche ferme : 167 623,73 Tranche conditionnelle : 43 053,09	22/02/2016	STE	Le Maire

10/02/2016	Marché n°16-10-001 Location et entretien-maintenance d'un autocar	Maximum annuel de 55 000,00	18/02/2016	STE	Le Maire
18/02/2016	Contrat de prestations pour l'organisation d'un séjour à « La Saulaie » pour les aînés de la ville du	5 357,75	29/02,2016	Aînés	Le Maire
18/02/2016	Renouvellement d'un contrat de maintenance pour le logiciel e-sedit, avec la société Berger-Levrault	10 484,65	29/03/2016	INF	Le Maire
18/02/2016	Contrat SVP Manager	640,00 mensuel	23/02/2016	RAA	Le Maire
23/02/2016	Contrat de prestations pour l'organisation d'un séjour à Mimizan pour les Aînés de la ville du 5 au 12	7771,00	29/02/2016	Aînés	Le Maire
25/02/2016	Convention de location précaire entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et Madame Sophie VAYSSE - Logement sis 5 rue Petit (immeuble collectif	152,00	29/02/2016	RAA	Le Maire
01/03/2016	Convention de formation avec le GIE IFEL	1800,00	14/03/2016	RH	Le Maire
01/03/2016	Convention de formation avec UNI-D	500,00	14/03/2016	RH	Le Maire
04/03/2016	Convention passée avec l'antenne Prévention Maif pour le prêt d'une exposition autour des dangers domestiques à destination des écoles de Juvisy-sur-Orge sur l'année 2016	-	10/03/2016	EDU	Le Maire
15/03/2016	Convention entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et l'association Unis-Sois pour l'organisation de deux concerts de Jean-Louis VICART le dimanche 20 mars 2016 à la salle Jean Dasté	1 000,00	17/03/2016	CAB	Le Maire

Intervention de M. Salvi :

« I / Dépenses engagées par le Maire

Concernant le marché d'entretien et de plantations d'arbres, est-ce qu'il comprend les interventions d'abattage d'arbres non programmés comme les 2 ifs qui ont été abattus face à Peugeot pour sembler-il convenance personnelle d'un riverain ? »

Réponse de Mme Falguières :

« On a récupéré la compétence d'élagage des arbres d'alignement c'est-à-dire ceux qui sont en bordure de voirie et cela est un marché qui nous a été transféré par l'EPT 12.

Là c'est vraiment le renouvellement du marché juvisien, donc qui est l'entretien des espaces verts et de l'élagage de nos parcs. »

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire (du 10 février 2016 au 15 mars 2016), en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Service Finances, Contrôle de Gestion et Prospective

1) Budget Ville - Affectation du résultat 2015 :

M. Saint-Pierre annonce que le Conseil Municipal constate à titre provisoire, les résultats de l'exercice budgétaire 2015 :

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement	2 669 190,75
Recettes d'investissement	2 994 411,76
Excédent de financement de l'investissement	325 221,01
résultat antérieur	459 936,63
résultat global investissement	785 157,64

Reprise des reports de 2015 sur 2016

dépenses	599623,77
recettes	140 193,90
total	-459429,87

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	19 314 014,98
Recettes de fonctionnement	21961750,17
Résultat de fonctionnement 2015	2 647 735,19
résultat antérieur	2 048 097,10
résultat global fonctionnement	4 695 832,29

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ:

DECIDE d'affecter provisoirement le résultat de la section de fonctionnement qui présente un excédent de 4 695 832,29€ et de la section d'investissement qui présente un excédent de 785157,64€.

S'ENGAGE à modifier si nécessaire cette délibération dans le cas où les résultats définitifs du compte administratif 2015 seraient différents des résultats ci-dessus.

2) Vote des taux d'imposition 2016 de la fiscalité directe locale:

M. Saint-Pierre rappelle que, comme il avait été annoncé dans le cadre du débat d'orientations budgétaires 2016 les taux d'imposition de la fiscalité directe locale ne seront pas augmentés.

Parallèlement, il faut noter l'intégration des taux de l'ancien EPCI dans les taux fiscaux communaux 2016.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal:

- de fixer les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit:

	Taux2015	Taux2016	Bases 2016	Produit 2016
TH				4 792 740
FB	26.63%	37.94%	20 942 000	7 945 395
FNB	130.07%	131.68%	28100	37 002
Produit fiscal =				12 775137

de dire que le montant des impositions directes à percevoir comprend les cotisations et participations de la commune aux différents syndicats et districts dont elle est membre, soit pour la Base de Loisirs Draveil (Frais Fonctionnement) : 62 000 €.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 (N°1259).
- de dire que Monsieur le Maire et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITÉ (24 Voix POUR, 2 CONTRE, et 3 ABSTENTIONS)

DECIDE de fixer les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit:

	Taux 2015	Taux2016	Bases 2016	Produit 2016
TH	16%	18.91%	25 345 000	4 792 740
FB	26.63%	37.94%	20 942 000	7 945 395
FNB	130.07%	131.68%	28100	37 002
Produit fiscal =				12 775137

DIT que le montant des impositions directes à percevoir comprend les cotisations et participations de la commune aux différents syndicats et districts dont elle est membre, soit pour la Base de Loisirs Draveil (Frais Fonctionnement) : 62 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 (N°1259).

DIT que Monsieur le Maire et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

3) Vote du budget primitif 2016 - Ville :

M. Saint-Pierre explique que deux éléments majeurs caractérisent le budget 2016 :

La création de la Métropole du Grand Paris et de ses territoires au 1er janvier 2016 avec pour conséquence une modification des échanges financiers entre la ville et l'intercommunalité (EPT 12). La ville perçoit directement l'attribution de compensation de la Métropole au titre de la fiscalité professionnelle.

1-L' EPT 12 perçoit de la Ville un Fonds de Compensation des Charges Territoriales, intégrant la contribution aux services transférés et mutualisés ainsi qu'un reversement de fiscalité.

La conséquence immédiate est de "grossir" le budget et de rendre plus complexe les comparaisons avec les années antérieures, sauf à procéder à des retraitements.

2- **La poursuite des efforts demandés par le gouvernement** dans le cadre du programme de redressement des finances publiques, ces efforts portant essentiellement sur la baisse de la DGF. Cette baisse devrait se poursuivre en 2017 dans des proportions identiques (près de 10 %).

A ce jour, la Ville n'a pas connaissance des bases d'imposition, des montants définitifs de la DGF, du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle et du prélèvement du Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales. Ces montants seront ajustés si besoin lors d'une décision modificative ultérieure.

Enfin, les résultats de l'exercice budgétaire 2015, et les reports des dépenses et des recettes d'investissement sont repris à titre provisoire dès le vote du Budget Primitif. Le pointage des comptes sera effectué entre les services de la Trésorerie et la Ville de Juvisy. Ils seront affectés définitivement lors du vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion.

1/ Bilan de l'exercice 2015

1-1 - Section Investissement

Dépenses d'investissement	2 669 190,75
Recettes d'investissement	2 994 411,76
Excédent de financement de l'investissement	325 221,01
résultat antérieur	459 936,63
résultat global investissement	785 157,64

1-2 - Section Fonctionnement

Section de fonctionnement:

Dépenses de fonctionnement	19 314 014,98
Recettes de fonctionnement	21 961 750,17
Résultat de fonctionnement 2015	2 647 735,19
résultat antérieur	2 048 097,10
résultat global fonctionnement	4 695 832,29

Il est à noter que l'année 2015 a vu la Ville bénéficier de recettes exceptionnelles à hauteur de 1564 639 €, qui se répartissent comme suit :

- Abandon de la contribution de la Ville sur le fonds de concours voirie à la CALPE: 650 000 €
- Régularisation des versements 2014 et 2015 du Fonds Départemental Taxe Professionnelle : 574 639 €
- Contribution de la CALPE aux frais de fonctionnement du centre de loisirs pour amortir le coût de la réforme des rythmes scolaires : 340 000 €.

2/ Contexte budgétaire 2016

La population officielle au 1er janvier est de 15 714 habitants.

Le budget primitif prend en compte les effets induits par :

La loi de finances pour l'année 2016 qui prévoit la poursuite des efforts de réduction des dépenses publiques de l'Etat. Cet effort porte principalement sur la part garantie de la DGF. L'Etat poursuit sa politique d'économies afin d'atteindre ses objectifs de réduction des déficits publics.

Par ailleurs, des interrogations demeurent à ce jour quant à la contribution au Fonds de Péréquation de ressources Intercommunales et Communales.

La fin de l'éligibilité de la Ville à la Dotation de Solidarité Urbaine.

2 - Les principaux points du budget primitif 2016 sont les suivants: 2-

1 Section de Fonctionnement

2-1-1 Evolution des recettes de fonctionnement:

La Dotation Globale de Fonctionnement:

Elle subira une baisse de 10 % soit approximativement de 350 000 €. Cette diminution devrait se poursuivre en 2017 sur le même rythme. La baisse est légèrement atténuée du fait de l'augmentation de la population, la DGF est de 75,72 € par habitant pour la dotation de base.

Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle estimé à 570 000 €

- Fonds de compensation des charges territoriales : nouveau mécanisme de flux financier créé suite à la création de l'établissement public territorial. Ces transferts de flux financier « gonflent » notre budget à hauteur de 3.7M€. Il concerne le produit des impôts ménages et la compensation de la suppression de la part salariale.

- Les subventions Petite Enfance (Caisses d'allocations familiales, Conseil Départemental 91) estimées à 1 M€, ont une tendance nettement baissière (1.2M€ avaient été inscrits au BP 2015).

- La fiscalité locale :

La loi de finances a décidé une indexation des bases d'imposition à hauteur de 1 %, faisant suite à celle de l'année dernière qui s'élevait à 0,9 %.

Conformément aux engagements électoraux, il n'y aura aucune hausse de la part communale des taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière Bâtie et de la Taxe Foncière Non Bâti, en 2016.

Ces taux sont les suivants:

- Taxe d'Habitation : 16,00 %
- Taxe Foncière Bâti : 26,63 %
- Taxe Foncière Non Bâti: 130,07 %
- A ces pourcentages, il convient d'ajouter les taux antérieurement perçus directement par l'agglomération, la Ville se substitue désormais à cette collectivité et en reverse le produit à l'EPT 12.

- Dans ces conditions, les nouveaux taux seront les suivants :
- Taxe d'Habitation: 18,91 % (16 % + 2,91 %)
- Taxe Foncière Bâti : 37,94 % (26,63% + 11,31%)
- Taxe Foncière Non Bâti: 131.68% (130.07% + 1.61%)

Bien évidemment ce changement sera neutre pour les contribuables.

Le produit de cette fiscalité représente 12.7 M€ soit 52% des recettes réelles de fonctionnement, dont 3.7 M€ seront reversés à l'EPT 12

- Les recettes des services estimées à 1.3 M€ (équivalent à 2015)

2-1-2 - Evolution des dépenses de Fonctionnement.

1. Chapitre 011: Les frais généraux.

Ces charges sont en hausse due aux rétrocessions des compétences faites par la CALPE en décembre 2015 (charges estimées à 400 k€).

A cette hausse se rajoute les frais notariés liés à nos acquisitions (actes notariés estimés à 95 k€ dont 70 k€ pour la dernière phase de la ZAC)

2. Chapitre 012 : La masse salariale.

Au 31 décembre 2015 les effectifs s'élevaient à 269 personnes.

Ce budget prend en compte les titularisations d'agents, les déroulements de carrière, la garantie individuelle du pouvoir d'achat

La collectivité poursuivra la maîtrise de sa masse salariale par l'optimisation de son organisation et l'étude systématique et au cas par cas des besoins de remplacement de poste, à la faveur des départs temporaires ou définitifs.

La masselariale 2016 devrait s'élever à : 11.55 ME. en augmentation par rapport aux coûts constatés en 2015 (11,21M€), due notamment aux récentes mesures gouvernementales (augmentation de la valeur du point d'indice, protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations).

3. Chapitre 65: Les autres charges de gestion courantes

- o Compte tenu du recrutement d'un coordinateur jeunesse au sein de la commune, et en attendant de projets pluriannuels plus précis, la subvention à l'AC a été fixée à 230000 €.
- o Les subventions aux associations prennent en compte cette année, la rétrocession CALPE, concernant certaines associations qui étaient d'intérêt communautaire l'an passé.
- o La cotisation à certains syndicats et notamment le Port aux cerises à hauteur de 62 k€.
- o Les reversements du FCCT à l'EPT 12 qui s'élèvent à 3,7M€ et se décomposent comme suit :
Reversement de fiscalité : 3M€
Reversement de la compensation de la part salariale : 700k€

4. Chapitre 66: les charges financières

Elles sont budgétées à hauteur de 620 k€ (contre 670 k€ en 2015).

2 - 2 - Section Investissement:

Le budget primitif intègre la reprise du résultat 2015 de l'exercice, soit:

785157.64€ pour le résultat global d'investissement
599623.77€ reports de dépenses d'investissement de 2015 vers l'exercice 2016
140193.90€ reports de recettes d'investissements de 2015 vers l'exercice 2016

Le budget d'investissement est de 9 706 894.09 € en dépenses et en recettes.

2- 2 - 1 La Dette

La Ville a souscrit 15 emprunts.

Au 1er janvier 2016, la dette est de 15179668.27 €, en baisse par rapport à 2015 (856 591 €)

La durée moyenne est de 11 ans et deux mois et le taux moyen de 4,08 %.

La dette par habitant s'élève à 966 €, en diminution par rapport à 2015 (1044 €).

2-2-2 - Les dépenses d'investissement :

Un plan ambitieux pour l'école publique

- Informatisation des écoles : 50 k€ (1/3 ans)
- Mises en conformité PMR : 972 780 € dont 229 280€ pour les écoles
- Aménagement maternelle La Fontaine : 385 000 € (1ère phase)
- Dernière phase école de ZAC bord de seine : 2.3 ME

Une offre de soins de proximité

- Aménagement Maison de la Santé : 250 000 €
- Aménagement de l'annexe de La Poste Sarrault : 20 000 €

Redonner de la vie dans la ville

- Réhabilitation de l'espace Gounod : 100 000 €
- Aménagement et requalification des bords de Seine : 453 500€
- Acquisition d'un local attenant à l'espace La Fontaine: 260 000€
- Enveloppe pour les trois comités de quartier : 120000€
- Réhabilitation du city stade : 108 000 €
- Aménagement de la place Louise Michel et de l'espace Rossif: 600 000€ (1ère phase)
- Aménagement de l'aimex de La Poste Seine : 40 000€

Préserver l'avenir

- Remboursement en capital des emprunts (1.5 ME),

2- 2 - 3 - Les recettes d'investissements :

Elles se décomposent comme suit :

- Participation des constructeurs de la ZAC: 1.9 ME
- Produits de cession « collectif Jaurès » : 500 k€
- FCTVA

- Taxe d'a ménagement
- La Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local. Une demande a été faite visant à obtenir 80 % du montant de la dépense consacrée à l'accessibilité des bâtiments publics hors scolaires (743 500 € de dépenses TTC, soit 495 480€).
- La Dotation <l'Équipement des Territoires Ruraux permet à la Ville de bénéficier d'une subvention de 122 000 € destinée à l'aménagement de l'école maternelle La Fontaine.
- L'aide à l'investissement versée par le Conseil Régional, et dont le montant prévisionnel de 125 000 €, sera affectée à la Maison de Santé Pluridisciplinaire.
- Le plan de relance départemental subventionnera en partie l'ADAP des bâtiments scolaires ainsi que la première tranche des travaux de l'école maternelle La Fontaine (pour un montant attendu de 236 251 €)

3 - 1 - Récapitulatif du **résultat prévisionnel 2015**:

Dépenses de fonctionnement	19 314 014,98
Recettes de fonctionnement	21 961 750,17
Résultat de fonctionnement 2015	2 647 735,19
résultat antérieur	2048 097,10
résultat global fonctionnement	4 695 832,29
Dépenses d'investissement	2 669 190,75
Recettes d'investissement	2 994 411,76
Excédent de financement de l'investissement	325 221,01
résultat antérieur	459 936,63
résultat global investissement	785 157,64

3- 2 Synthèse du Budget primitif 2016

- section d'investissement : 9 706 894,09 €
- section de fonctionnement : 29 365 275,04 €
- Total : 39 072 169,13 €

4- **Conclusion** :

La poursuite des efforts de gestion permet une stabilité des taux d'imposition.

Cette bonne gestion autorise aussi l'amélioration des services aux publics:

- Ouverture d'une école maternelle (La Fontaine)
- Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire.

En dépit des contraintes, la Ville maintient les priorités et engagements exposés en début de mandature:

- Gel des taux d'imposition municipaux et intercommunaux consolidés et poursuite de la stratégie de désendettement,
- Soutien à l'éducation (maintien des dotations pour les fournitures scolaires et pour les projets de classes),
- Priorité à la sécurité des personnes et des biens (renforcement de la police municipale) et à la préservation du cadre de vie,
- Préparation des investissements d'avenir (Projets de renouvellement urbain Quartier Gare et Cœur de Ville),
- Un programme d'animations locales pour tous les publics.

Ce résultat est la conséquence des efforts de tous les services et partenaires (associations), concernant la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Les efforts d'investissement doivent éviter le recours à l'emprunt et se concentrer sur les priorités des habitants. L'objectif est de désendetter et d'améliorer les comptes afin de pouvoir financer dans de bonnes conditions d'autres investissements à venir. Après un exercice budgétaire de transition, il s'agit donc en 2016 d'un budget de reconstruction.

Intervention de M. Salvi :

«a/En premier lieu, je voudrais dire que je soutiens le fait de ne pas augmenter la fiscalité locale qui pèse sur les ménages et notamment sur les propriétaires modestes, comme vous le proposez au budget.

b/ Par contre, j'ai plusieurs questions à propos du budget que vous présentez ce soir notamment sur la partie des budgets d'investissement.

Il est prévu 100 000 € sur le parc Gounod: en quoi cela consiste-t-il ? - Est ce que c'est préparer la zone pour la création du futur centre de Loisirs que vous auriez apparemment déjà prévu de déplacer pour notamment y construire des immeubles de 5 étages à la place ?

Je vois des travaux pour l'aménagement d'un stade. Quel est ce projet car j'ai bien noté qu'un terrain situé sur le plateau avait déjà été déplacé au parc de l'hôtel de ville, que vous avez réalisé un stade sur le plateau en lieu et place de la déchetterie mais qui en terme d'aménagement ne me paraît pas idéal (avez-vous concerté les jeunes à ce propos) ? S'agit-il là aussi d'anticiper la vente du terrain du centre de Loisirs sur lequel il y a un terrain de jeux et donc de déplacer celui-ci ailleurs ?

Je vois une dépense de 140 000 € pour les comités de quartier. Personnellement je trouve cela quelque peu démagogique et clientéliste et j'ai cru comprendre que cet argent pourrait être utilisé pour faire des parkings ? Je n'envisage pas la démocratie participative comme cela, J'aurai préféré qu'on dépense cet argent en information, sensibilisation, formation des citoyens par exemple sur les thèmes suivants : comment se fait un budget communal, comment localement agir dans le sens de la COP 21, la gestion des déchets, etc. Cet argent aurait pu être dépensé aussi à réaliser les diagnostics écologiques sur les parcs, que j'ai demandé à plusieurs reprises et qui m'avaient été plus ou moins promis.

La ville contribue pour 62 k€ au fonctionnement de la Base de loisirs du Port aux Cerises à Draveil. A propos de celle-ci je rappelle qu'ici même l'année dernière nous avons voté une motion afin d'appuyer la mise en œuvre de l'exemplarité écologique sur cette base notamment la réalisation de diagnostics écologiques, la concertation avec les usagers. Aujourd'hui c'est M. Tron, maire de Draveil qui en est le Président, Qu'en est-il de la mise en œuvre ? J'aimerais que Monsieur le Maire intervienne auprès de M. Tron pour soutenir la demande faite par cette motion municipale.

Ce que je vois c'est que les terrains de tennis ont été démantelés, que par contre on refait les parkings en augmentant l'imperméabilisation des sols (bitume partout sur ces parkings)

C/ Deux questions pour compléter ce que j'ai dit tout à l'heure

Est-ce que ce budget réintègre bien le financement des classes transplantées car apparemment j'ai été destinataire d'une pétition de Juvisiens inquiets à ce sujet ?

Où en est-on du nombre de places en écoles, crèches au regard de la construction en cours de nouveaux logements et donc de la perspective de nouveaux habitants. Est-ce prévu dans la programmation budgétaire ?

Concernant la Base de Loisirs, je rappelle que j'avais suggéré dans le cadre de la motion que je vous avais proposée que la Région prenne en charge le fonctionnement de la Base de Loisirs alors qu'aujourd'hui ce sont les 3 communes (Vigneux, Draveil, Juvisy) et le Conseil Départemental qui assurent ce financement. Cette base a une fréquentation régionale, il serait normal que la région prenne en charge son fonctionnement, ce qui permettrait à la ville d'économiser 62 k€ par an

Concernant la vente du patrimoine communal, j'y suis opposé a priori car tout d'abord, il faudrait en faire l'inventaire du point de vue de ses caractéristiques historiques et architecturales et enfin je trouve dommage que l'on achète des bâtiments privés pour pallier au manque de salles alors que notre patrimoine pourrait être réhabilité à cet effet

Concernant le sujet de la dette évoquée tout à l'heure, je ne suis tout à fait en phase avec les collègues qui se sont exprimés tout à l'heure dans le sens où il serait bien d'avoir de la dette. Je vous conseille la lecture de l'ouvrage de Paul Joriot « le dernier qui s'en va éteint la lumière » qui met en avant le fait qu'avoir une dette c'est avoir un prêt à rembourser et que pour rembourser ce prêt il faut faire de la croissance, construire, produire, consommer des ressources naturelles .. Sur une planète qui a des ressources limitées, cela n'est pas possible. Je vous invite donc à réfléchir à cette question

Enfin je note que le sujet de l'agriculture que j'avais abordé ici lors d'un dernier Conseil Municipal et dont on a jugé que cela était incongru compte tenu du caractère urbain de Juvisy, cela n'était finalement pas si décalé que cela puisque je constate que la ville bénéficie de subventions au titre des territoires dits « ruraux » !

Je ne voterai les budgets de fonctionnement et d'investissement. »

Réponse de M. Le Maire :

« Je ne suis pas certain de pouvoir répondre in extenso à toutes les questions que vous avez posées, parce que je crois qu'il y a de quoi faire un débat à peu près sur tous les secteurs de l'action municipale. Pour vous rassurer techniquement sur différents points que vous avez soulevés sur la ZAC des bords de seine: il s'agit bien de l'école Tomi Ungerer. Il n'est pas question de se lancer dans une nouvelle phase d'extension

puisque'elle est terminée mais tout simplement une opération d'ordre puisque'elle a été financée comme vous le savez, en grande partie, par les promoteurs qui ont construit cette ZAC bords de seine, et dont les montages sont exécutés à peu près partout aujourd'hui, pour financer des équipements publics, puisque c'est en recourant à la construction de logements que l'on peut construire des équipements publics, tels que des écoles pour accueillir la population. Je tiens à préciser que le montage a été réalisé par nos prédécesseurs.

Pour l'Espace GOUNOD, il s'agit simplement d'une enveloppe budgétaire destinée à pallier le « cache misère » qui a été créé ces dernières années, puisqu'il accueille des associations notamment de prévention spécialisée. Et je crois que, pour que ces associations travaillent dans des conditions suffisamment dignes, il s'agit de reprendre quelques faux plafonds et menuiseries pour qu'elles puissent au moins être dans des conditions d'accueil agréables. Sans aucun lien avec un projet hypothétique de centre de loisirs sur ce site puisque j'ai bien compris qu'il faisait débat, non seulement sur le choix de son site, mais aussi sur son déménagement, en conséquent sur son financement, puisqu'il est hors de question de financer ce centre de loisirs, par un excès d'emprunts ou d'autofinancement mais bien par une cession. Si cette cession ne nous permet pas de financer le centre de loisirs alors le financement de ce dernier sera compromis.

En ce qui concerne les comités de quartiers, je ne suis pas d'accord avec votre analyse. Vous appelez une enveloppe participative, une enveloppe clientéliste ou démagogique. Je constate que ce financement était expérimenté dans des villes quelle que soit leur couleur politique, et apprécié. Aujourd'hui, il est apprécié des habitants même si cela mérite d'être expliqué et débattu, et l'enveloppe de 120 000,00 € qui représente 40 000,00 € d'investissement par quartier, n'est pas, je le rappelle, un ajout au budget mais simplement un fléchage du choix de certains investissements vers les habitants, plutôt que vers les élus et les services de la ville. Peut-être une première expérimentation d'un budget participatif au moins sur la partie investissement comme c'est le cas déjà dans des communes de taille plus importante.

Sur le CITY STADE, pas de déplacement supplémentaire, mais je l'espère enfin, la création de celui tant attendu sur le plateau, où a été réalisé un aménagement de fortune pour essayer de montrer que nous avons toujours une ambition sportive pour ce secteur.

Pour différentes raisons juridiques, il existe des blocages qui sont, je crois, en phase de se débloquer et comme c'est finançable notamment par des participations, profitons-en.

Sur le diagnostic écologique, j'ai bien compris votre demande répétée, il ne s'agit pas de faire entrave à quelconque promoteur puisque les parcs restent des zones naturelles inconstructibles. Sur l'agriculture, je ne prends pas du tout l'argument de haut, je pense qu'effectivement il y a une place en ville pour une agriculture urbaine, certainement pas des « Open Fields » mais éventuellement des cultures maraichères qui sont des cultures traditionnellement les plus fragiles et celles que l'on peut retrouver dans une nouvelle ceinture Francilienne, qui peut être amenée à se redévelopper, à se recréer. Il y a des gens qui travaillent sur ce sujet un peu partout, notamment, sur les toits des immeubles; quand bien même on construirait des immeubles. »

Intervention de Mme Benaïli :

« Chers collègues,

Je voudrais d'abord excuser mon absence ces derniers mois, même si j'ai participé au débat public au travers de mes interventions et publications dans la ville. Vous savez que je suis devenue maman, et j'ai dû m'occuper de problèmes de santé de ma fille.

Tout cela est derrière nous et c'est avec plaisir que je retrouve notre assemblée.

Sur la question du budget qui nous occupe ce soir, je dirais que c'est un budget incolore, inodore et sans saveur que vous nous présentez. Essentiellement tourné vers la réalisation d'économies, vous entérinez l'austérité commanditée par Bruxelles.

J'ai d'abord des remarques globales :

- notre intégration au Grand Paris a été un mauvais choix, et ce n'est pas faute d'avoir prévenu. Cette intégration nous fait perdre des dotations (autour de 300 000 € d'après nos calculs) au bénéfice de Paris, aspirateur d'argent public, nous reléguant au rang de banlieue du Grand Paris. Ce choix d'intégrer le Grand Paris a été validé par vous tous, se révèle donc être un choix hasardeux. Et même si nous dénoncions cette logique de métropolisation, à cause de l'éloignement qu'elle conduit entre décisions et élus, entre citoyens et décisions, entre élus et citoyens, peut-être auriez-vous choisi l'intégration à la Métropole d'Evn; Grand Paris Sud, qui faisait gagner de l'argent à notre ville, plutôt que d'en perdre !

- Cette intégration nous conduit à devenir le dortoir du Grand Paris. Nous aurons l'occasion de le dénoncer avec votre projet de PLU. Je vous avais accusé de vouloir changer la sociologie de la ville, et cela se révèle malheureusement d'actualité.

Vous faites le pari que plus il y aura d'habitants, plus vous ferez rentrer de ressources fiscales dans les caisses de la ville. C'est un mauvais pari. En effet, avec vos projets de construction, sans création d'équipements et de développement économique nécessaires à l'augmentation du nombre d'habitants, va conduire à une densification dont nous ne voulons pas. Les citoyens viendront dormir à Juvisy, mais iront travailler, consommer, exercer leurs loisirs ailleurs. Vous livrez

ainsi notre ville aux promoteurs et aux marchands de bien, et les prix vont empêcher les enfants de Juvisy et les familles de rester dans notre ville. Nous en reparlerons au moment du débat sur le PLU.

- Un mot sur les subventions du Conseil départemental. Vous aviez promis pendant la campagne électorale où vous souteniez l'élection de vos amis, que les villes seraient mieux soutenues, et que nous bénéficierions de davantage de subventions. Je constate qu'elles baissent, et ce malgré l'augmentation de 29% des impôts du département. Je tenais à souligner ce mensonge. Encore une promesse non tenue.

- Concernant la masse salariale. Monsieur St Pierre se félicite de d'avoir réussi à contenir l'augmentation des dépenses salariales, et il regrette l'augmentation du point d'indice qui pourtant était gelé depuis des années et qui a conduit en réalité à une baisse de salaire des fonctionnaires territoriaux. Je trouve cela aberrant que l'austérité conduite à ce que des élus se réjouissent de la dégradation des conditions de rémunération et de travail des fonctionnaires qui font vivre le service public communal. Derrière des chiffres, ce sont des départs non remplacés, donc des charges de travail qui pèsent sur les agents, de la souffrance au travail, et des services moins efficaces en direction des citoyens. Je tenais à assurer de mon soutien. Les agents communaux dans beaucoup de communes prennent leur responsabilité en faisant grève, je pense à Chilly-Mazarin, cela n'est que le début d'un mouvement qui va s'amplifier dans les exercices budgétaires à venir.

- En ce qui concerne les taux d'imposition, si je comprends bien, la ville collecte pour le compte de l'EPT la part qui revenait aux Portes de l'Essonne et ce taux reste inchangé.

Si je comprends bien, c'est le même mécanisme qui s'applique pour toutes les villes qui ont rejoint l'EPT 12 ? Chaque habitant cotise à l'EPT 12 au même taux qu'il cotisait avant la fusion des agglomérations sachant qu'aucune ville ou agglomération n'appliquait le même taux ?

Alors qu'en est-il de l'égalité entre les citoyens devant l'impôt, devant l'imposition, devant le service public alors qu'ici les citoyens étaient très fortement taxés et qu'ailleurs ils le sont beaucoup moins voire pas du tout ?

Vous les décideurs, les maires, avez-vous pris des décisions pour réfléchir à rééquilibrer les choses et à les rendre plus justes. Avez-vous prévu des mécanismes de compensation en matière de financement ou de retombées pour les habitants de notre territoire ?

Pour protester contre cette inégalité je voterai contre le taux d'imposition.

- Un mot sur la dette, Monsieur St Pierre se gargarise de maîtriser la dette et d'avoir peu recours à l'emprunt. Je tiens à rappeler ici que la dette est aussi un signe de bonne gestion d'une collectivité, et qu'il est sain d'avoir de la dette. Car comme quand un ménage s'endette pour investir dans une maison ou une voiture, une collectivité investit et il est normal de faire porter le coût d'un équipement sur plusieurs générations d'habitants qui vont l'utiliser. Tout comme aucun ménage ne penserait à acheter comptant une maison, aucune collectivité ne paierait comptant une piscine, une crèche ou de la réfection de voirie ! Donc arrêtez d'enfumer les citoyens sur la dette. Une ville a besoin d'emprunts pour faire de l'investissement sur notre patrimoine.

- Pour ce qui concerne le budget en lui-même, j'ai déjà dit que je le trouvais fade et sans saveur.

Vous présentez comme plan ambitieux pour l'éducation d'acheter pour 50 000 € d'ordinateurs pour les écoles, on fait mieux comme ambition, alors même que les classes vertes sont menacées.

La droite s'élève régulièrement contre les dépenses de communication, je vois que vous n'êtes pas en reste à ce niveau-là et que vous augmentez les dépenses de fêtes et cérémonies en ces temps de disette financière.

Pour ce qui est de la Maison de santé, je redis ici que rénover les bureaux de poste pour accueillir les permanences, cela relève à notre sens de dépenses inutiles. Sacrifier les services publics qui existent sur le Plateau et les bords de Seine, pour accueillir d'hypothétiques médecins, sans projet ficelé, c'est hasardeux, d'autant que j'ai déjà proposé de loger cette Maison de santé, dans le cadre d'un projet de santé, dans les locaux vides de l'Hôpital de Juvisy.

Pour ce qui concerne l'aménagement des berges de Seine pour 500 000 €, je demande à voir le projet, car s'il s'agit de requalifier ces berges, 500 000 € c'est trop peu, s'il s'agit de mettre des bancs le long, on ne peut pas parler de véritable requalification.

Enfin j'en termine sur la question écologique, je regrette de ne pas trouver d'actions fortes en direction de la biodiversité, surtout en cette année où la France a accueilli la COP 21 et dans laquelle les décideurs se sont engagés à prendre des décisions fortes. Je demande quelle est la contribution de Juvisy. Je n'en vois aucune. »

Vers la fin du débat sur le budget :

« Je rappelle que lorsque vous avez pris cette ville, vous saviez qu'il faudrait vous confronter à la baisse des dotations de l'Etat qui a commencé non pas avec Hollande mais avec Raffarin en 2002. Ce n'était donc pas une surprise pour vous. Surtout que vous soutenez cette politique de baisse des dotations. Donc cessez de vous cacher derrière les dotations de l'Etat pour entériner un budget qui somme toute répond à la vision que vous avez du service public communal. Sinon il ne fallait pas vous présenter pour diriger cette ville. »

Réponse de M. Le Maire :

« Un budget inodore, mais comme l'argent n'a pas d'odeur c'est mieux ! Je voulais vous répondre d'abord sur la dette. Je ne vais pas dire que c'est saint d'avoir de la dette, ce n'est pas certain ! En tous les cas c'est normal d'en avoir et heureusement que les collectivités peuvent emprunter. Je le rappelle, uniquement pour financer leurs investissements contrairement à l'Etat Français qui lui emprunte pour financer un fonctionnement courant et notamment les fêtes et cérémonies.

Nous ne pouvons emprunter que pour des projets concrets et non pas pour rembourser la dette que nous avons déjà par ailleurs. Je pense que c'est important de le rappeler. Cela veut dire que lorsqu'on s'endette c'est peut-être plus saint que certains organismes, tel que l'Etat.

En revanche, il existe quand même des ratios prudentiels à respecter et Juvisy était très clairement dans un ratio prudentiel trop élevé par rapport à ses dépenses de fonctionnement puisqu'on avait une dette qui avoisinait les 80% de la dépense de fonctionnement global. Il était prudent certainement de revenir de ce ratio prudentiel en dégageant de

l'autofinancement permettant de couvrir les intérêts de la dette ; rappelons-le qui n'était pas quelque chose d'acquis en début de mandat puisque nous avons été convoqués par la directrice des finances publiques nous annonçant que les fonds de roulement de Juvisy et l'autofinancement ne permettait pas de couvrir le remboursement capital de la dette.

Au jourd'hui, la situation nous permet de rembourser correctement et sainement notre dette et je crois que nous pouvons nous en féliciter !

Nous sommes en mesure, ensuite, d'avoir un débat sur le fait d'endetter à nouveau la commune ou non.

Je pense qu'à un moment évidemment nous aurons recours à un nouvel emprunt si nous voulons financer des investissements d'avenir pour les Juvisiens et les générations de Juvisiens.

Je m'étonne par ailleurs que vous nous appelez à nous lier aux banques. Je n'y vois plutôt là qu'un acte de libération et finalement un peu d'autonomie réalisée grâce à l'autofinancement que nous dégageons en excédent; nous versons en section d'investissement plus de trois millions d'euros que nous n'aurons pas à emprunter. Je crois que ça aussi c'est une satisfaction. Donc, évidemment la dette est un levier important et certain pour les collectivités mais ne doit pas être mobilisée à mauvais escient.

Sur la question du Grand Paris, si je peux refaire un moment de pédagogie et je pense que c'est nécessaire à tout le monde car c'est très compliqué à comprendre : je crois que les choses ont été très mal pensées par le législateur qui a eu un objectif politique de créer ce Grand Paris à la hâte, et si nous étions tous favorable à un travail collectif des communes autour de ce bassin Parisien, puisque l'objectif ce n'était pas que Paris décide seule contre la Petite et la Moyenne Couronnes, mais bien qu'il y est une association de communes autour de Paris et je crois que cet objectif là on peut s'en satisfaire.

La Métropole du Grand Paris a été créée à la hussarde par un gouvernement qui a voulu absolument créer un label, une marque. Il est forcé de constater aujourd'hui qu'elle a du mal à trouver sa place et à fonctionner.

Pour autant, vous dites que nous perdons des dotations par rapport à une entrée dans le Grand Paris Sud, cela n'est pas tout à fait exact puisque le fond de péréquation intercommunal serait amené selon nos informations à diminuer pour la commune et nous touchons également la dotation de solidarité urbaine à laquelle nous n'aurions peut-être pas été assujettis dans un autre ensemble. Pour autant, je vous rappelle que personne ne nous a jamais proposé de rejoindre l'agglomération Grand Paris Sud parce que je ne suis pas sûr que le décompte politique arrangeait son auteur.

Sur la question de la masse salariale, avant de revenir simplement aux taux de fiscalité, je refuse que vous parliez de souffrance au travail. Je ne crois pas que la compression de la masse salariale, ou en tous les cas la non augmentation de la masse salariale puisque c'est comme cela qu'il faut la présenter, ait été source de beaucoup de tensions dans la mairie même si cela oblige les agents parfois à faire des efforts de réorganisation et la direction générale la première donne l'exemple. Je vous signale que nous avons supprimé une direction générale adjointe en comparaison avec ce qu'il existait auparavant. Ces efforts sont effectués à tous les étages de l'administration et chacun prend sa part pour faire fonctionner la collectivité. Je n'ai pas le sentiment qu'aujourd'hui cela produit des complexités. En revanche, il est vrai que si le rythme des diminutions des ressources locales continue ainsi et que la rigidité des charges de la collectivité reste ce qu'elle est, nous aurions vraisemblablement un moment à discuter du périmètre du service public mais heureusement nous n'en sommes pas là. Je ne souhaite pas que nous en soyons là puisque il y a par ailleurs une action des Maires assez résolue sur le sujet.

En ce qui concerne la fiscalité, ce que vous pointez est très vrai et j'ai eu l'occasion de le dire à ceux que vous appelez les grands décideurs de l'EPT 12, mais je pense que vous avez certainement des canaux d'informations plus rapides que les miens maintenant pour y accéder. Nous entrons effectivement avec des communes qui étaient en agglomération, et chose originale pour nous de Grande Couronne, des communes qui n'étaient pas en intercommunalité, puisqu'en Petite Couronne, la loi de 2010 sur l'intercommunalité ne s'appliquait pas et les communes des départements de Petite Couronne n'avaient pas obligation de faire partie d'un ensemble intercommunal et n'avaient pas de fiscalité intercommunale; ni sur la taxe foncière, ni sur la taxe d'habitation.

Nous nous retrouvons donc dans un territoire de 24 communes où des communes sont entrées, alors qu'elles étaient en agglomération avec une fiscalité propre, notamment les communes de la CALPE, avec un taux de fiscalité sur la taxe d'habitation à 2,91 %, et un taux de fiscalisation sur la taxe foncière à 11,31%. D'autres communes comme celles de l'agglomération Seine-Amont qui regroupait Vitry, Evry, et Choisy-le-Roi qui sont rentrées alors qu'elles étaient en agglomération avec une fiscalité nulle (0%) puisque le service public n'était pas développé sur cette agglomération; c'était uniquement une agglomération dite stratégique.

Or, au jourd'hui le fond que nous avons à restituer à l'EPT 12, est exactement la part fiscale qui était levée par les anciennes agglomérations sur le territoire de la commune. Effectivement, dans le territoire sud, la fiscalité est plus élevée que dans le territoire nord, et cela crée une distorsion dans la contribution au territoire parce que les communes financent zéro au territoire; notamment les communes qui n'étaient pas en intercommunalité. Il a été trouvé une clé de répartition pour que les communes commencent à contribuer au financement du territoire, puisqu'il y a des services généraux, cela s'explique pour nous par un certain nombre de compétences qui est exercé sur le territoire que l'on continue à financer : Médiathèque, Piscine, l'action culturelle, l'action de prévention et d'autres actions qui étaient développées par la CALPE; mais pour autant dans les deux ans qui vont être les deux ans d'harmonisation des compétences intercommunales, il va falloir discuter aussi de la répartition du financement intercommunal. Ce qui m'inquiète aujourd'hui, c'est que malgré mes interventions répétées à l'échelle de l'EPT 12 sur des ambitions d'économie, non pas sur le service public mais rapidement des économies de gestion puisque vous avez bien compris que l'on agrégeait trois sièges de l'ancienne agglomération et plus un certain nombre d'autres locaux dans un même ensemble et que je crois que sur un budget de fonctionnement de 317 millions, il est possible de faire ne serait-ce que quelques millions d'économies sans toucher ni à la santé des agents, ni au service public aux habitants, ce qui permet ensuite de diminuer d'autant ou en tous les cas de ne pas faire appel à la contribution des communes.

Je crois que vous avez bien cerné la situation sans employer le terme utilisé par vos soins; mais je le partage à certains égards et j'espère simplement que les maires auront la responsabilité de construire quelque chose d'utile pour les

habitants. Pour répondre à cette question, je crois qu'il y a une volonté commune des 24 maires d'aboutir à un projet de territoire qui soit cohérent malgré nos divergences géographiques et politiques. Il y a eu un premier séminaire et un deuxième qui sera effectué avant l'été et qui permettra de définir, en tous les cas, les grandes lignes de ce qui peut être partagé sur ce territoire.

Le budget de l'EPT 12 a été voté à la quasi-unanimité mardi soir ; je pense que c'est le symbole d'un territoire qui, aujourd'hui, est partagé et n'a pas vocation à amenuiser le pouvoir communal.

Je ne commenterai pas spécialement ce que vous avez évoqué sur les projets d'investissement car évidemment je ne partage pas vos réticences. Je crois que nous ne finançons pas des structures somptuaires.

Nous faisons un projet de maison de santé qui est un projet avant tout efficace, plutôt que tourné vers la construction ou l'attente hypothétique d'une future libération de locaux d'un hôpital et je crois que c'est un projet que nous avons eu l'occasion de détailler et qui est largement financé par ailleurs à la fois par le département, la région et l'agence régionale de santé qui vient en véritable appui de notre projet, et puis sur d'autres projets que vous avez cités : les bords de seine notamment. Il ne s'agit pas de dépenser des millions et des millions pour le moment. Cela on le laisse pour un projet d'ampleur qui viendra dans quelques années

Aujourd'hui, nous avons inscrit un projet simplement ambitieux de requalification de l'espace public, de travail sur les promenades qui ne va pas générer en dépenses des dizaines de millions d'euros.

J'espère avoir répondu de manière globale mais suffisamment précise sur les sujets évoqués ? »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (23 Voix POUR, 5 CONTRE, et 1 ABSTENTION) :

- **PROCEDE au vote des recettes, section fonctionnement;**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (23 Voix POUR, 5 CONTRE, et 1 ABSTENTION) :

- PROC EDE au vote des recettes, section investissement;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (23 Voix POUR et 6 CONTRE):

- PROCEDE au vote des dépenses, section fonctionnement;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (23 Voix POUR et 6 CONTRE):

- PROCEDE au vote des dépenses, section investissement;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (23 Voix POUR, 5 CONTRE, et 1 ABSTENTION) :

PROCEDE au vote du budget primitif de l'exercice 2016 pour un montant total de dépenses et de recettes de 39 072 169.13 €, réparti comme suit :

- section de fonctionnement : 29 365 275.04 €

- section d'investissement: 9 706 894.09 €

- total général : 39 072 169.13 €

DIT que la délibération en date du 16 décembre 2015 relative au mandatement des dépenses d'investissement - Exercice 2016 est abrogée.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement des subventions votées dans le cadre du Budget Primitif 2016 dont l'état figure en annexe dans le document budgétaire.

DIT que Monsieur Le Maire et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

4) **Subventions aux associations - Budget 2016:**

M. Saint-Pierre annonce qu'en vertu de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Dans le cadre de la démarche de partenariat entreprise par la commune en direction des associations, la collectivité attribue des subventions à des associations qui en font la demande en remplissant un dossier comportant un minimum de documents permettant de déterminer la nature et le volume de la contribution pouvant être allouée par la commune.

Le versement des dites subventions est conditionné à la production des pièces et à l'approbation de leur contenu par la ville.

Il convient d'inscrire au budget 2016 les subventions aux associations retenues dont le montant est détaillé dans l'annexe jointe au budget primitif (B1.7).

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider d'attribuer aux associations une subvention pour l'exercice 2016, dont la liste est annexée au budget primitif (B1.7).
- dire que Monsieur le Maire et Madame le Receveur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.
- dire que les dépenses sont inscrites au budget 2016 au chapitre 65.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (24 voix POUR, 1 ABSTENTION, et 4 ne prennent pas part au vote) :

DECIDE d'attribuer aux associations une subvention pour l'exercice 2016, dont la liste est annexée au budget primitif (B1.7).

DIT que Monsieur le Maire et Madame le Receveur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2016 au chapitre 65.

5) Garantie d'emprunts accordée à hauteur de 100% par la Ville de Juvisy-sur-Orge à la société EFIDIS, 20 place des Vins de France 75012 PARIS concernant sept prêts, pour un montant total de 2 552 519 € contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la construction de 22 logements sis 97 avenue de la Cour de France à Juvisy-sur-Orge:

M. Saint-Pierre précise que dans le cadre de la construction de 22 logements situés au 97 avenue de la Cour de France, la société anonyme d'habitations à loyer modéré EFIDIS sollicite la garantie de la Ville pour sept emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations.

Cette opération bénéficie de financements PLAI, PLAI Foncier, PLS, PLS Foncier, PLUS, PLUS Foncier, PRLS pour la construction de ces 22 logements auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations aux conditions suivantes :

Prêt PLAI

Montant du prêt : 302512 euros
Durée totale du prêt : 40 ans
Périodicité des échéances : annuelle
Index : Livret A
Taux d'intérêt : 0,55%
Taux de progressivité des échéances : 0%

Prêt PLAI foncier

Montant du prêt : 290 870 euros
Durée totale du prêt : 60 ans
Périodicité des échéances : annuelle
Index : Livret A
Taux d'intérêt : 1,2%
Taux de progressivité des échéances : 1 %

Prêt PLS

Montant du prêt : 136674 euros
Durée totale du prêt : 40 ans
Périodicité des échéances : annuelle
Index : Livret A
Taux d'intérêt : 1,86%
Taux de progressivité des échéances : 0%

Prêt PLS foncier

Montant du prêt : 124 548 euros
Durée totale du prêt : 60 ans
Périodicité des échéances : annuelle
Index : Livret A
Taux d'intérêt : 1,2%
Taux de progressivité des échéances : 1 %

Prêt PLUS

Montant du prêt: 763419 euros
Durée totale du prêt : 40 ans
Périodicité des échéances : annuelle
Index : Livret A
Taux d'intérêt: 1,35%
Taux de progressivité des échéances : 0%

Prêt PLUS foncier

Montant du prêt: 708325 euros
Durée totale du prêt : 60 ans
Périodicité des échéances : annuelle
Index : Livret A
Taux d'intérêt: 1,2%
Taux de progressivité des échéances : 1%

Prêt PRLS

Montant du prêt: 226171 euros
Durée totale du prêt : 15 ans
Périodicité des échéances : annuelle
Index : Livret A
Taux d'intérêt: 1,35%
Taux de progressivité des échéances :

Actualisation des taux d'intérêt et de progressivité à la date d'effet du contrat en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt de chaque ligne de prêt ne puisse être inférieur à 0%.

En contrepartie de cette garantie d'emprunt accordée à hauteur de 100% par la Ville de Juvisy-sur-Orge à la société EFIDIS pour la conclusion des prêts indiqués ci-dessus, cette dernière s'engage à lui réserver 4 logements dont deux de type T3 et deux de type T4.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder à la société EFIDIS sa garantie à hauteur de 100% pour la conclusion de 7 prêts pour un montant global de 2552 519 €, auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations, pour la construction de 22 logements locatifs aidés et d'approuver les termes de la convention de réservation de 4 logements locatifs (3 PLUS et 1 PLAI) au profit de la Ville.

M. Chaufour s'est retiré et a donné pouvoir à Mme CLERC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE:

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de sept emprunts d'un montant total de 2 552 519 € (deux millions cinq cent cinquante-deux mille cinq cent dix-neuf euros) souscrits par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 47 089 constitué de sept lignes du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

APPORTE la garantie aux conditions suivantes:

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu' au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à lui fournir, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

- 6) Convention de réservation de logements locatifs dans le cadre de la garantie d'emprunts accordée hauteur de 100 % par la Ville de Juvisy-sur-Orge à la Société EFIDIS concernant sept prêts, pour un montant global de 2 552 519 €, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la construction de 22 logements situés 97 avenue de la Cour de France à Juvisy-sur-Orge:
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE:

APPROUVE la convention afférente à la demande de réservation passée entre la Société Anonyme d'habitations à loyer modéré EFIDIS et la Ville.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DIT qu'en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée, la Ville bénéficie d'un droit de réservation portant sur 4 logements conformément à ladite convention.

Service Ressources Humaines, Juridique et Modernisation de l'Action Publique

- 7) Modification n°1 du tableau des effectifs :

M. Perrimond déclare que dans le cadre du déroulement de la carrière des agents communaux, de la réussite à concours d'un agent et des recrutements, il convient, en fonction des besoins d'organisation des services municipaux et d'amélioration du service public rendu, de procéder à l'ajustement du tableau des effectifs.

En créant :

Pour les agents non titulaires :

- 1 poste permanent d'attaché territorial à temps complet (35h)
Filière : Administrative
Cadre d'emploi : Attaché
Grade : Attaché
Ancien effectif : 0 - Nouvel effectif : 1
Recrutement d'un emploi de Directeur de l'Action Sociale et des Solidarités
- 1 poste permanent de rédacteur territorial à temps complet (35h)
Filière : Administrative
Cadre d'emploi : Rédacteur
Grade : rédacteur
Ancien effectif : 0 - Nouvel effectif : 1
Recrutement d'un emploi de graphiste
- 2 postes permanents d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (4h)
Filière : Animation
Cadre d'emploi : Adjoint d'animation
Grade: Adjoint d'animation de 2^{ème} classe
Ancien effectif : 0 - Nouvel effectif : 2 Recrutements CLAS
- 1 poste permanent d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (5h25)
Filière : Animation
Cadre d'emploi : Adjoint d'animation
Grade : Adjoint d'animation de 2^{ème} classe
Ancien effectif : 0 - Nouvel effectif : 1 Recrutement CLAS
- 1 poste permanent d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (5h75)
Filière : Animation
Cadre d'emploi : Adjoint d'animation
Grade: Adjoint d'animation de 2^{ème} classe
Ancien effectif : 0 - Nouvel effectif : 1 Recrutement CLAS
- 3 postes permanents d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (6h75)
Filière : Animation
Cadre d'emploi : Adjoint d'animation
Grade : Adjoint d'animation de 2^{ème} classe
Ancien effectif : 0 - Nouvel effectif : 3 Recrutement CLAS
- 1 poste permanent d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (7h00)
Filière : Animation
Cadre d'emploi : Adjoint d'animation

Grade: Adjoint d'animation de 2ème classe
Ancien effectif: 0 - Nouvel effectif: 1 Recrutement CLAS

- 1 poste permanent d'adjoint d'animation territorial de 2ème classe à temps non complet (7h50)

Filière: Animation

Cadre d'emploi: Adjoint d'animation

Grade: Adjoint d'animation de 2ème classe
Ancien effectif: 0 - Nouvel effectif: 1 Recrutement CLAS

- 2 postes permanents d'adjoint d'animation territorial de 2ème classe à temps non complet (8h50)

Filière: Animation

Cadre d'emploi: Adjoint d'animation

Grade: Adjoint d'animation de 2ème classe
Ancien effectif: 0 - Nouvel effectif: 2 Recrutement CLAS

En supprimant :

Pour les agents titulaires :

- 2 postes permanents de Directeur Général Adjoint (10 à 20 000 habitants) à temps complet (35h)

Filière: Emploi fonctionnel

Cadre d'emploi: Directeur Général Adjoint (10 à 20 000 habitants)

Grade: Directeur Général Adjoint (10 à 20 000 habitants)
Ancien effectif: 4 - Nouvel effectif: 2

- 2 postes permanents d'attaché principal territorial à temps complet (35h)

Filière: Administrative

Cadre d'emploi: Attaché

Grade: Attaché principal
Ancien effectif: 3 - Nouvel effectif: 1

- 1 poste permanent de technicien principal de 2ème classe à temps complet (35h)

Filière: Technique

Cadre d'emploi: Technicien

Grade: Technicien principal de 2ème classe
Ancien effectif: 1 - Nouvel effectif: 0

Pour les agents non titulaires :

- 1 poste permanent d'attaché territorial à temps complet (35h) pour occuper l'emploi de chef de services

Ressources Financières

Filière: Administrative

Cadre d'emploi: Attaché

Grade: Attaché
Ancien effectif: 1 - Nouvel effectif: 0

- 1 poste permanent de rédacteur territorial à temps complet (35h) pour occuper l'emploi de chef de projets éducatifs

Filière: Administrative

Cadre d'emploi: Rédacteur

Grade: Rédacteur
Ancien effectif: 1 - Nouvel effectif: 0

- 1 poste permanent de rédacteur territorial à temps complet (35h) pour occuper l'emploi de référent magasin

Filière: Administrative

Cadre d'emploi: Rédacteur

Grade: Rédacteur
Ancien effectif: 1 - Nouvel effectif: 0

- 1 poste permanent de psychologue de classe normale à temps non complet (21h) pour occuper l'emploi de psychologue à la petite enfance

Filière: Filière médico-sociale

Cadre d'emploi: Psychologue

Grade: Psychologue de classe normale
Ancien effectif: 1 - Nouvel effectif: 0

- 1 poste permanent de technicien à temps complet (35h) pour occuper l'emploi de responsable des domaines publics

Filière : Technique

Cadre d'emploi: Technicien

Grade : Technicien

Ancien effectif: 1 - Nouvel effectif: 0

- 1 poste permanent d'agent de maîtrise à temps complet (35h)

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Agent de maîtrise

Grade : Agent de maîtrise

Ancien effectif: 1 - Nouvel effectif : 0

- 1 poste permanent d'adjoint technique de Jère classe à temps complet (35h) pour occuper un poste de chauffeur de bus

Filière: Technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade: Adjoint technique de Jère classe Ancien

effectif: 1 - Nouvel effectif: 0

- 4 postes permanents d'éducateur des APS de 2ème classe à temps non complet (variable)

Filière : Sportive

Cadre d'emploi: Educateur des APS

Grade : Educateur des APS de 2ème classe

Ancien effectif: 4 - Nouvel effectif : 0

En transformant :

- 1 poste permanent d'adjoint administratif de 1ère classe

Filière : Administrative

Cadre d'emploi Adjoint administratif

Grade : Adjoint administratif de Jère classe

Ancien effectif: 1 - Nouvel effectif : 0 Agent de surveillance de la voie publique

En

- 1 poste permanent d'adjoint administratif de 2ème classe

Filière : Administrative

Cadre d'emploi Adjoint administratif

Grade : Adjoint administratif de 2ème classe

Ancien effectif: 1 - Nouvel effectif : 2 Agent de surveillance de la voie publique

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les créations et suppressions de postes susvisés.

M. Le Maire s'est absenté. M. Perrimond a repris la présidence.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE (23 Voix POUR et 5 ABSTENTIONS)

DECIDE,

D'approuver la création de postes au tableau des effectifs dans les conditions suivantes:

Pour les agents non titulaires:

- 1 poste permanent d'attaché territorial à temps complet (35h)

Filière : Administrative

Cadre d'emploi: Attaché

Grade : Attaché

Ancien effectif: 0 - Nouvel effectif : 1

Recrutement d'un emploi de Directeur de l'Action Sociale et des Solidarités

1 poste permanent de rédacteur territorial à temps complet (35h)

Filière : Administrative

Cadre d'emploi: Rédacteur

Grade : rédacteur
Ancien effectif: 0 - Nouvel effectif : 1
Recrutement d'un emploi de graphiste

2 postes permanents d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (4h)

Filière : Animation
Cadre d'emploi : Adjoint d'animation
Grade: Adjoint d'animation de 2^{ème} classe
Ancien effectif: 0 - Nouvel effectif: 2 Recrutements CLAS

1 poste permanent d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (5h25)

Filière : Animation
Cadre d'emploi: Adjoint d'animation
Grade: Adjoint d'animation de 2^{ème} classe
Ancien effectif: 0 - Nouvel effectif: 1 Recrutement CLAS

1 poste permanent d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (5h75)

Filière : Animation
Cadre d'emploi: Adjoint d'animation
Grade: Adjoint d'animation de 2^{ème} classe
Ancien effectif: 0 - Nouvel effectif : 1 Recrutement CLAS

3 postes permanents d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (6h75)

Filière: Animation
Cadre d'emploi: Adjoint d'animation
Grade: Adjoint d'animation de 2^{ème} classe
Ancien effectif: 0 - Nouvel effectif: 3 Recrutement CLAS

1 poste permanent d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (7h00)

Filière: Animation
Cadre d'emploi : Adjoint d'animation
Grade: Adjoint d'animation de 2^{ème} classe
Ancien effectif: 0 - Nouvel effectif: 1 Recrutement CLAS

1 poste permanent d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (7h50)

Filière : Animation
Cadre d'emploi : Adjoint d'animation
Grade: Adjoint d'animation de 2^{ème} classe
Ancien effectif: 0 - Nouvel effectif: 1 Recrutement CLAS

2 postes permanents d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (8h50)

Filière : Animation
Cadre d'emploi : Adjoint d'animation
Grade : Adjoint d'animation de 2^{ème} classe
Ancien effectif : 0 - Nouvel effectif : 2 Recrutement CLAS

D'approuver la suppression de postes au tableau des effectifs dans les conditions suivantes:

Pour les agents titulaires :

2 postes permanents de Directeur Général Adjoint (10 à 20000 habitants) à temps complet (35h)
Filière : Emploi fonctionnel
Cadre d'emploi : Directeur Général Adjoint (10 à 20 000 habitants)
Grade : Directeur Général Adjoint (10 à 20 000 habitants)
Ancien effectif : 4 - Nouvel effectif : 2

2 postes permanents d'attaché principal territorial à temps complet (35h)

Filière : Administrative
Cadre d'emploi: Attaché
Grade : Attaché principal
Ancien effectif: 3 - Nouvel effectif: 1

1 poste permanent de technicien principal de 2ème classe à temps complet (35h)

Filière : Technique
Cadre d'emploi: Technicien
Grade: Technicien principal de 2ème classe
Ancien effectif: 1 - Nouvel effectif: 0

Pour les agents non titulaires:

1 poste permanent d'attaché territorial à temps complet (35h) pour occuper l'emploi de chef de services Ressources Financières

Filière : Administrative
Cadre d'emploi: Attaché
Grade : Attaché
Ancien effectif: 1 - Nouvel effectif: 0

1 poste permanent de rédacteur territorial à temps complet (35h) pour occuper l'emploi de chef de projets éducatifs

Filière : Administrative
Cadre d'emploi: Rédacteur
Grade : Rédacteur
Ancien effectif: 1 - Nouvel effectif: 0

1 poste permanent de rédacteur territorial à temps complet (35h) pour occuper l'emploi de référent magasin

Filière : Administrative
Cadre d'emploi : Rédacteur
Grade : Rédacteur
Ancien effectif: 1 - Nouvel effectif: 0

1 poste permanent de psychologue de classe normale à temps non complet (21h) pour occuper l'emploi de psychologue à la petite enfance

Filière : Filière médico-sociale
Cadre d'emploi: Psychologue
Grade : Psychologue de classe normale
Ancien effectif : 1 - Nouvel effectif: 0

1 poste permanent de technicien à temps complet (35h) pour occuper l'emploi de responsable des domaines publics

Filière : Technique
Cadre d'emploi: Technicien
Grade : Technicien
Ancien effectif : 1 - Nouvel effectif: 0

1 poste permanent d'agent de maîtrise à temps complet (35h)

Filière : Technique
Cadre d'emploi: Agent de maîtrise
Grade : Agent de maîtrise
Ancien effectif: 1 - Nouvel effectif: 0

1 poste permanent d'adjoint technique de 3ème classe à temps complet (35h) pour occuper un poste de chauffeur de bus

Filière : Technique
Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade : Adjoint technique de 1ère classe
Ancien effectif:1 - Nouvel effectif : 0

4 postes permanents d'éducateur des APS de 2ème classe à temps non complet (variable)
Filière : Sportive
Cadre d'emploi: Educateur des APS
Grade : Educateur des APS de 2ème classe
Ancien effectif: 4 - Nouvel effectif : 0

D'approuver la transformation de postes au tableau des effectifs dans les conditions suivantes:

1 poste permanent d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet (35h) pour occuper l'emploi d'agent de surveillance de la voie publique

Filière : Administrative
Cadre d'emploi: Adjoint administratif
Grade: Adjoint administratif de 1ère classe
Ancien effectif:1 - Nouvel effectif: 0

En un poste permanent d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet pour occuper l'emploi d'agent de surveillance de la voie publique.

Filière: Administrative
Cadre d'emploi: Adjoint administratif
Grade : Adjoint administratif de 2ème classe
Ancien effectif:1 - Nouvel effectif: 2

D'arrêter le nombre de postes figurant désormais au tableau des effectifs :

	Postes ouverts	Postes pourvus	Equivalents temps plein
Effectifs permanents	282	237	23,1,4
Effectifs non permanents	63	33	32,5

DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget de la Commune : Chapitre 012.

DIT que cette délibération prend effet dès réception en sous-préfecture et affichage en mairie.

Service Relations Internationales

8) Convention opérationnelle entre la ville de Juvisy-sur-Orge, la commune urbaine de Tillabéri, l'association Juvisy-Tillabéri et l'opérateur ONG AIDD

Mme Erfan rappelle que suite à un appel d'offres pour le recrutement d'un opérateur en charge de la mise en œuvre de la coopération décentralisée entre la ville de Juvisy-sur-Orge (France), et la commune urbaine de Tillabéri (Niger), le marché 2015/ 019J a été attribué et notifié à l'ONG AIDD. La ville de Juvisy-sur-Orge propose de signer la convention quadripartite correspondante entre la ville de Juvisy-sur-Orge, la commune urbaine de Tillabéri, l'association Juvisy-Tillabéri et l'opérateur ONG AIDD.

La convention a pour objectif d'officialiser les responsabilités et engagements de chacune des parties.

Cette présente convention opérationnelle d'accompagnement technique et financier a pour objet de définir les missions de l'opérateur et les moyens humains, techniques et financiers nécessaires pour la mise en œuvre des projets.

La durée de la convention est de 12 mois. Au cas où la ville de Juvisy déciderait la reconduction expresse du marché lié à cette convention, la présente convention sera automatiquement prolongée pour une durée équivalente. Le marché pourra être reconduit à deux reprises, la présente convention prendra fin au plus tard le 31 décembre 2018.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Approuver la convention aimée à la présente délibération,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'une durée d'un an avec effet à u 1er janvier 2016 entre la ville de Juvisy-sur-Orge, la commune urbaine de Tillabéri, l'association Juvisy-Tillabéri et l'ONG Actions Intégrées pour un Développement Durable (AIDD) et à régler à l'ONG AIDD les dépenses correspondantes,

- Dire que la convention sera automatiquement reconduite en cas de reconduction expresse du marché 2015/019J sans pouvoir excéder la durée totale du marché, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE (28 Voix POUR et 1 ABSTENTION):

APPROUVE la convention annexée à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'une durée d'un an avec effet au 1^{er} janvier 2016 entre la ville de Juvisy-sur-Orge, la commune urbaine de Tillabéri, l'association Juvisy-Tillabéri et l'ONG Actions Intégrées pour un Développement Durable (AIDD) et à régler à l'ONG AIDD les dépenses correspondantes,

DIT que la convention sera automatiquement reconduite en cas de reconduction expresse du marché 2015/019J sans pouvoir excéder la durée totale du marché, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au Budget Communal: Chapitre 011 - Fonction 048 - Nature 6188.

9) Avenant n°1 à la Convention opérationnelle 2013-2015 entre la commune de Juvisy-sur-Orge (France), la commune de Tillabéri (Niger) et l'association Juvisy-Tillabéri (France):

Mme Erfan annonce que la Ville de Juvisy-sur-Orge propose l'adoption d'un avenant n°1 à la convention triennale 2013-2015 entre la ville de Juvisy, la commune urbaine de Tillabéri et l'association Juvisy-Tillabéri, prolongeant la durée de la convention initiale pour une période de 12 mois soit jusqu'au 31 décembre 2016.

Dans le cadre de la coopération décentralisée Juvisy -Tillabéri, une convention pluriannuelle fixe le cadre général de la coopération et définit les axes prioritaires, les modalités de mise en œuvre et les engagements de chaque partenaire. La dernière convention cadre triennale est arrivée à échéance le 31 décembre 2015.

En août 2016, la tenue des élections municipales est prévue au Niger et la nouvelle équipe municipale s'installera au cours du deuxième semestre 2016. Au lieu d'élaborer une nouvelle convention cadre pluriannuelle avec l'actuel Conseil Municipal de Tillabéri, il est proposé de prolonger par l'avenant n°1 la convention 2013-2015 d'un an (soit jusqu'au 31 décembre 2016) et d'élaborer au cours du deuxième semestre de l'année 2016 en collaboration avec la nouvelle équipe municipale une nouvelle convention cadre qui tiendra compte des priorités du nouvel conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention conclue par délibération du Conseil Municipal en date du 5 février 2013, entre la commune de Juvisy-sur-Orge, la commune urbaine de Tillabéri et l'association Juvisy-Tillabéri, prorogant la convention initiale de 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

Services Techniques

10) Présentation au Conseil Municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Mme Falguières explique que la compétence de collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés est transférée à la Communauté d'Agglomération Les Portes de l'Essonne (CALPE) depuis sa création. Ce service public comprend d'une part la collecte, majoritairement assurée par la CALPE, et d'autre part le traitement des déchets pour lequel la collectivité est adhérente au SIREDOM (Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères).

La partie « collecte des déchets », qui se décompose en « porte à porte » et en « apport volontaire », est réalisée par la CALPE pour tous les flux (types de déchets), à l'exception du verre collecté par le SIREDOM en conteneur extérieur (aérien) et des textiles (bornes Eco-textile ou Le Relais). Les usagers peuvent également utiliser les déchèteries du réseau SIREDOM pour les autres déchets (cartons, déchets dangereux, gravats, bois, ferraille ...).

La CALPE a mis en place un service propreté urbaine / déchets afin de mener à bien sa mission de collecte, et dispose de marchés publics associés, notamment des marchés de collecte (ESD ou SEMAER en fonction des flux) et un marché de fourniture de bacs (CITEC).

Faits marquants de l'année 2014 :

Hausse de la TVA engendrant une augmentation des coûts de collecte et de traitement des déchets.
Changement des badges d'accès aux déchèteries.

La CALPE est également engagée depuis 2010 dans un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) afin de réduire la production de déchets sur le territoire. Un comité de pilotage a eu lieu le 23 octobre 2014.

Indicateurs techniques

COLLECTE

Les fréquences et jours de collecte en porte à porte varient selon les villes pour s'adapter aux secteurs et type d'habitat (fréquences plus importantes dans les zones denses). La quantité de déchets (ratio) en kg/ha/an est globalement en baisse par rapport à 2013 : 527 au lieu de 575 soit -8%, en lien avec une forte baisse des apports en déchèterie (-63 kg/hab/an). Le tonnage de déchets verts collectés augmente de 16%.

La qualité du tri à la source semble s'améliorer avec une légère baisse du refus de tri (25% tout de même).

TRAITEMENT

Les principaux centres de traitement sont l'unité d'incinération d'Ordures ménagères (220 000 tonnes/an) et l'installation de traitement de déchets non dangereux (même capacité), ainsi que le centre de tri.

68% des déchets font l'objet d'une valorisation énergétique, 16% d'une valorisation matière et seulement 3% par tent en enfouissement.

Indicateurs financiers

Le service public est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Son taux est de 8,49% prélevé sur les bases de la taxe foncière bâtie. Le produit de la taxe est de 11 988 894 € en 2014 pour les 5 communes de l'agglomération (1 798 069€ à Juvisy). Les recettes des éco-organismes (soutien) atteignent 503 868€.

La dépense du service de collecte et de traitement représente 11315253 € pour l'année 2014.

Le rapport est joint à la délibération. Les annexes ne sont pas fournies.

Intervention de M. Salvi :

« 1/ Je suis étonné en premier lieu qu'on nous présente le rapport de 2014 et non celui de 2015

2/ Je comprends que c'est le nouvel ETP qui va gérer la collecte et le traitement des déchets pour nos communes et donc les suggestions et remarques que je fais faire vont avoir peu de poids ici sauf si M. le Maire les relaye auprès des nouvelles instances

La CALPE avait mené une action de Prévention de la production des déchets. Où en est-on, y a-t-il un comité de suivi de mis en œuvre ?

En ce qui concerne les déchetteries, il y a de mon point de vue un manque d'organisation et d'efficacité. Parfois les bennes de tri sont pleines et donc de fait on met tout dans la même benne, il n'y a pas de directive ou d'information auprès des usagers

Apparemment la fréquentation des déchetteries est en baisse : est-ce à cause du renouvellement obligatoire des badges ?

Je note aussi les problématiques de dépôts sauvages. J'ai vu que la ville allait maintenant sanctionner les comportements d'incivisme concernant la propreté dans nos rues. C'est une bonne chose mais j'aurai personnellement proposé des travaux d'intérêt général plutôt que des amendes en termes de sanction. Que fait-on pour les dépôts sauvages ?

J'attire votre attention aussi à propos du développement d'ateliers sauvages de mécanique notamment le long des quais de Seine qui peuvent générer des dépôts d'huiles (caves à ciel ouvert en bord de Seine, cela représente un risque de pollution important). Il est vrai que ces activités peuvent se comprendre en période de crise économique mais il me semble que la collectivité doit prendre en main ce problème.»

Réponse de Mme Falguières :

« Pour le rapport, effectivement je vous présente celui de 2014 car c'est celui-ci que les services m'ont fourni.

D'autre part, Je vous rejoins sur la baisse des fréquentations sur les déchetteries liées effectivement au renouvellement de badges. Je voudrais relever également les chiffres de comparaison des années 2013 et 2014 sur la Recyclerie parce qu'ils ont également augmentés. Est-ce que cela est lié ou pas, je ne sais pas mais je trouve que c'est une action positive.»

Réponse de M. Le Maire :

« Pour compléter sur la question des dépôts sauvages, certes on constate parfois que ces dépôts sauvages viennent de manière récurrente de certains lieux d'habitation. Peut-être, il est plus simple de signaler, voir de poursuivre les auteurs mais Juvisy est malheureusement soumise aux dépôts sauvages qui sont issus du flux qui passe et qui s'arrête quelques minutes pour nous offrir les objets, parfois, les plus imaginables sur les trottoirs etc'est très difficile de lutter contre cela; si ce n'est de les enlever le plus rapidement possible pour ne pas encourager les déchetteries à ciel ouvert.»

Réponse de Mme Falguières :

« Je vais juste rajouter une chose, il y a eu une action samedi dernier qui a été mise en place devant la société générale « Caissons de recyclage ». C'est une action qui a bien fonctionné puisque les caissons sont repartis pleins. Elle va être renouvelée mais est-ce que cela va limiter ou pas les dépôts sauvages ? En tous les cas, il y a une réelle demande,

notamment, de personnes âgées qui sont dans le centre-ville sans véhicule et ne peuvent pas se rendre à la recyclerie. Donc, c'est une action qui va être poursuivie. »

Intervention de Mme Benaili :

« A-t-on un représentant au SIREDOM? Qui siège? »

Une chose m'intéresse et doit intéresser le représentant de la ville au SIREDOM, c'est comment sont faites les caractérisations des déchets des Juvisiens. Car historiquement cela n'a jamais été très clair et il existe un débat départementalement sur les méthodes du SIREDOM ; Surtout que cela a une incidence sur la facture qu'on présente aux Juvisiens. Ecologiquement et économiquement, comment on vérifie les tonnages de déchets qui sont attribués à nos habitants et quels sont les dispositions prises pour encourager les habitants à mieux trier et à moins produire de déchets; Donc je vous demande de participer à ces débats et de défendre les intérêts des Juvisiens au SIREDOM. »

Réponse de M. Le Maire :

« Le débat est plus présent que jamais, non seulement, je pense au sein du SIREDOM où nous avons un représentant et aussi des vice-présidents qui sont par ailleurs élus du territoire; mais aussi le débat va être animé à l'échelle du territoire dans son ensemble car il existe un groupe de travail qui a été constitué avec les différentes communes, ayant toutes des modes de gestion ou des adhésions syndicales différentes.

Il va y avoir une phase d'harmonisation de la compétence déchets ordures ménagères et je l'espère une réflexion sur le coût du service. Sachant que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ne couvre pas seulement le traitement et l'enlèvement des ordures ménagères mais aussi certains dispositifs de propreté.

On parle des dépôts sauvages toute à l'heure, donc il faut aussi s'harmoniser sur ce qu'on entend par la compétence déchets ordures ménagères, le contenu, et la contribution demandée aux habitants. Je pense qu'un groupe de travail assez actif composé d'élus et de techniciens a été constitué. Donc, il faut aller dans ce sens. »

Le Conseil Municipal

!'REND ACTE du présent rapport qui sera mis à la disposition du public.

11) Dotation de soutien à l'investissement public local : programmation 2016 :

Mme Falguières précise que la Ville de Juvisy-sur-Orge s'est engagée dans la mise en place d'un Agenda d'Accessibilité programmée (ADAP), pour son patrimoine d'Établissements Recevant du Public et d'Installations Ouvertes au Public. Elle souhaite inscrire ses bâtiments communaux (hors établissements scolaires) dans ce dossier de demande de subvention :

Liste des bâtiments concernés :

Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap)		
Ville de Juvisy Sur Orge		
	Catégories ERP IOP	montant des travaux € TIC
Bâtiment Ducastel	W5	40200
Centre F. Rossif	L5	9810
Centre Technique Municipal	W5	78 500
Dépôt Tézier	IOP	27 300
Gymnase J. Ladoumègue	X3	181 100
Gymnase A. Delaune	X4	31 600
Espace La Fontaine	R4	51 500
Cimetière ancien	IOP	16 000
Cimetière nouveau	IOP	29200
Parking Condorcet	IOP	15 450
Stade R. Perrin	PAS	100 000
Ancienne Poste Plateau	W5	7 880

Ancienne Poste Seine	WS	18 000
AJSAD	WS	6 700
Eglise	V3	6480
Crèche J. Korczak	RS	22800
Stade G. Maquin	PAS	100 700
TOT AL		743 220

Le Conseil Municipal est invité à :

- Approuver l'opération désignée ci-dessus à présenter au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local 2016, à savoir la programmation des bâtiments communaux (hors établissements scolaires) pour leur mise aux normes dans le cadre de l'ADAP.
- Solliciter de l'Etat la subvention la plus élevée possible.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

APPROUVE l'opération désignée ci-dessus à présenter au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local 2016, à savoir :

la programmation des bâtiments communaux (hors établissements scolaires) pour leur mise aux normes dans le cadre de l'ADAP.

SOLLICITE de l'Etat la subvention la plus élevée possible.

DIT que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget de la commune.

12) Convention de dépôt au profit de la Société Française du Radiotéléphone - SFR :

Mme Falguières rappelle que le déploiement de la fibre optique et du réseau FTTH (Fiber to the Home ou la fibre à domicile) qui permettra sur la commune de Juvisy-sur-Orge l'accès à tous de l'internet haut débit, est très attendu par tous les Juvisiens qu'il soit administré, commerçant ou service public.

Après un retard pris sur le planning de réalisation par les opérateurs agréés par l'Etat (Orange et SFR), principalement dû à la fusion NUMERICABLE/ SFR, l'ARCEP (l'agence de régulation des communications et des postes) a finalement accepté la répartition des territoires sur chaque opérateur.

Pour la commune de Juvisy-sur-Orge, c'est l'opérateur NUMERICABLE/SFR qui est chargé de la création du réseau.

Après de longues études sur le réemploi ou non du câble existant sur la commune et appartenant à NUMERICABLE, SFR a opté pour une création totale et permettre ainsi le FTTH. Pour finaliser cette opération qui s'étalera sur plusieurs années, SFR a recherché sur la commune de Juvisy et les villes voisines un local ou un emplacement pouvant correspondre à la meilleure géolocalisation pour la mise en œuvre de son NRO (nœud de raccordement optique).

Divers locaux privés communaux faisaient déjà l'objet d'une convention avec NUMERICABLE, dont le local situé au N° 8 de la rue Jules Ferry (Place Anatole France). La nouvelle structure NUMERICABLE/ SFR a statué sur l'opportunité d'installer son NRO dans ce dernier local qui donnera la possibilité de déployer sur les communes de Juvisy sur Orge et de Viry-Châtillon.

La municipalité souhaite prendre toutes les dispositions pouvant faciliter la création du réseau avec la mise en œuvre rapide du NRO et ainsi répondre aux attentes de ses administrés et à ses objectifs de développement économique, aussi il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de dépôt à titre gratuit au profit de la société SFR.

Intervention de M. Salvi :

« Je voterai contre cette délibération pour plusieurs raisons

SFR a été retenu par l'état pour mettre en œuvre la fibre numérique sur le territoire Juvisien et je suppose que dans l'évaluation des coûts de réalisation de ces réseaux, SFR a évalué dans le coût des travaux, les locaux à construire, à louer et je ne vois pas pourquoi le patrimoine de la ville sera mis à disposition gratuitement d'un opérateur privé

Enfin que juridiquement je ne suis pas sûr du tout cela soit légal ? SFR est une entreprise qui fait des bénéfices et n'est pas une association à but non lucratif. »

Réponse de Mme Falguières :

« Le local a été mis à la disposition de la société SFR afin d'accélérer le processus mais si vous avez bien lu la convention de dépôt, il est prévu un pacte de préférence. Le but étant de leur vendre ce local dans quelques temps. »

Réponse de M. Le Maire :

« Les opérateurs ne touchent pas de l'argent de l'Etat, c'est un engagement des opérateurs qui n'a rien de véritablement contractuel puisqu'il n'y a pas de dispositif de sanction qui est prévu dans les zones AM21. Raison pour laquelle, les collectivités éprouvent des difficultés à faire démarrer les travaux lorsqu'elles sont verrouillées par des accords d'opérateurs. Il y a des intérêts évidents de connexion de prises et de clients ensuite pour les opérateurs ; d'où l'obligation de ne pas faire perdurer leurs investissements. »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE (26 voix POUR, 1 CONTRE et 2 ABSTENTIONS) :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de dépôt à titre gratuit et tous les documents s'y afférents au profit de la société SFR.

Direction Générale des Services

13) Désignation d'un membre dans chaque commission permanente N°1 « Ressources » et N°3 « Population, Citoyenneté, Solidarités » suite à des démissions de Conseillères Municipales :

M. Le Maire explique que suite aux démissions de Mesdames Fatiha HAMMA et Aurélia MARIE, de leurs sièges de Conseillères Municipales, il convient de prévoir leur remplacement en tant que membre :

- De la commission permanente N°1 « Ressources »,
- Et de la commission permanente N°3 « Population, Citoyenneté, Solidarités ».

Intervention de Mme Benaïli :

« Je souhaiterais savoir si les commissions pouvaient un jour servir à quelque chose ? En effet, j'ai cessé d'y gaspiller mon temps car, au-delà du plaisir ou déplaisir que nous pouvons avoir à nous y retrouver, leur rôle est inexistant. On ne décide de rien, nous n'avons accès à aucun document et les élus de la majorité se révèlent incapables de répondre aux questions que nous pourrions poser. Je le dis honnêtement, car nous avons tous des responsabilités diverses, et j'ai décidé depuis longtemps d'arrêter de réserver une soirée pour rien, sauf si les commissions deviennent de vrais lieux de travail. »

Réponse de M. Le Maire :

« Je voudrais faire remarquer un point qui me paraît important : la commission est un lieu dans lequel vous pouvez poser des questions un peu plus détaillées, et préparer des questions supplémentaires par écrit auxquelles l'Administration peut vous apporter des éclairages techniques. Je ne souhaite pas que cela devienne une chambre d'enregistrement. Je comprends votre frustration de ne pas participer totalement aux décisions municipales, mais dans ce cas-là, il faut nous rejoindre de ce côté-là de table et j'en serais ravi. »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

DIT que Monsieur Jean DELANNOY est élu au sein de la Commission n°1 « Ressources » et Monsieur Jean-Claude NASSIE est élu au sein de la commission N°3 « Population, Citoyenneté, Solidarités » en qualité de membres de la majorité.



La séance est levée à 23h30.



Le Maire

Robin REDA

